

Département de Loir-et-Cher  
**BEAUCE VAL DE LOIRE**  
Communauté de Communes

**DÉCISION n°2022/55**

**Objet : Tourisme/ Mise en place d'une signalétique touristique sur le territoire Beauce Val de Loire**

**Le Président de la Communauté de communes,**

Vu les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, et notamment son article 4.1.1 « Promotion du tourisme » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/73 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au président de la Communauté de communes de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Vu le contrat Régional de Solidarité Territoriale établi par la Région Centre Val de Loire et porté par le Syndicat Pays des Châteaux ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire d'un montant de 17 529€ pour les études préalables, la fourniture et la pose d'une signalétique touristique sur le territoire Beauce Val de Loire.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude préalables	19 000€	Etat : DSIL	15 000€
Assistance à maîtrise d'œuvre	8 850€	CRST	17 529€
Fourniture et pose	42 268€	Autofinancement	37 589€
<b>TOTAL HT</b>	<b>70 118€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 118€</b>

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la communauté de communes et il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat.

Fait à Mer, le 27 juillet 2022  
Le Président,

Pascal HUGUET

